



Calcul du budget d'un événement

1) Déterminer les dépenses admissibles :

Le budget d'exploitation admissible représente les dépenses qui nécessitent un mouvement de trésorerie (coûts de production relatifs à l'administration, à la programmation, à la commercialisation, aux communications, à la logistique et aux ressources humaines affectées à l'événement) au compte de l'organisme.

Déterminer d'abord le total des dépenses prévues pour votre événement, et exclure les dépenses non admissibles. Le calcul se fait en dollars canadiens (CAD).

2) Dépenses non admissibles * :

- a) Échanges de biens et de services reçus gratuitement.
- b) Les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) admissibles à un remboursement ou à un crédit de taxes sur les intrants.
- c) Dépenses pour des services publics qui ne sont pas engendrées sur le territoire gatinois.
- d) Dépenses qui sont déjà liées à un autre programme de soutien de la Ville.
- e) Déficit accumulé présenté au bilan financier de l'organisme.
- f) Les dépenses liées à l'acquisition de biens par l'organisme qui nécessite une capitalisation.

3) Déterminer le niveau de votre événement :

- Niveau 1 – 1 000 000 \$ et plus
- Niveau 2 – 400 000 \$ à 999 999 \$
- Niveau 3 – 100 000 \$ à 399 999 \$
- Niveau 4 – 30 000 \$ à 99 999 \$
- Niveau 5 – moins de 30 000 \$

* Si vous prévoyez présenter une demande à l'un de nos programmes de soutien, notez que pour certains programmes, il peut y avoir d'autres dépenses qui ne sont pas admissibles au calcul. Veuillez consulter le document descriptif du programme de soutien ciblé, le cas échéant.